

## Carnets d'amendes d'ordre QR

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, la sécurité publique du Landeron est équipée de carnets d'amendes d'ordre QR.

Le temps du carnet à souches avec amendes en 3 exemplaires, bulletin de versement, feuillet orange et sachet plastique est révolu. Dès aujourd'hui, les amendes se limitent à une unique feuille résistante à l'eau, le reste du traitement étant entièrement numérique.

Cette solution déjà déployée dans de nombreuses communes du canton, simplifie le processus pour l'agent, qui bénéficie d'informations sur les véhicules, diminue le risque d'erreur et simplifie la compréhension pour la personne amendée, toutes les informations étant clairement accessibles via le code QR. Cela évite aussi les problèmes de lisibilité liés aux conditions météorologiques.



### **J'ai reçu une amende d'ordre avec un code QR, que faire ?**

1. Scanner le QR-Code qui se trouve sur l'amende pour connaître le motif de votre amende et procéder au paiement en direct.
2. Se rendre sur le site [www.guichetunique.ch/paiement](https://www.guichetunique.ch/paiement) et introduire la référence web qui se trouve sur l'amende.

### **Vous n'avez pas accès à internet ou n'êtes pas à l'aise avec le numérique ?**

Aucun souci, vous pouvez attendre la notification de l'amende ainsi que le bulletin de versement qui sont envoyés au propriétaire du véhicule après 30 jours, sans frais supplémentaires.

Pour plus d'informations : [www.ne.ch/amendes](https://www.ne.ch/amendes)